



World Data on Education Données mondiales de l'éducation Datos Mundiales de Educación

VII Ed. 2010/11



Angola

Version révisée, septembre 2010.

Principes et objectifs généraux de l'éducation

Les grands principes fondamentaux sur lesquels se fonde l'éducation sont des idées-forces comme l'intégralité, la laïcité, la démocratisation, la gratuité, la scolarité obligatoire et la langue d'enseignement.

Le système éducatif est laïc par son caractère public et par son indépendance par rapport à la croyance philosophique ou religieuse. L'éducation a un caractère démocratique, grâce auquel d'une part tous les citoyens angolais ont les mêmes droits d'accès et de fréquentation aux différents niveaux d'enseignement et, d'autre part, ils peuvent participer à la résolution des problèmes. L'enseignement primaire est gratuit et obligatoire.

On recourt à l'utilisation des langues nationales chaque fois que les conditions sont créées. Le secteur de l'éducation en particulier et les divers secteurs d'activités de la vie nationale en général retiennent quatre grandes finalités à savoir : l'unité nationale ; la dignité de la personnalité humaine ; le pluralisme d'expression et d'organisation politique ; le respect et la garantie des droits fondamentaux et des libertés de l'homme.

En ce qui concerne les objectifs généraux de l'éducation, l'accent est mis sur : le développement des capacités physiques, intellectuelles, esthétiques et morales des jeunes de manière continue et systématique ; l'élévation du niveau scientifique, technique et technologique pour contribuer au développement socio-économique du pays ; les valeurs démocratiques pour fomentier, stimuler et développer une attitude d'intransigeance vis-à-vis de toutes les conduites qui portent atteinte aux normes de la convenance sociale pour développer l'esprit de solidarité entre les peuples.

L'article 3 de la loi d'orientation du système de l'éducation de 2011 définit les objectifs généraux de l'éducation de la manière suivante :

- Développer d'une manière harmonieuse les capacités physiques, intellectuelles, morales, civiques, esthétiques et de travail des jeunes générations, de façon permanente et systématique, et augmenter le niveau scientifique, technique et technologique afin de contribuer au développement socio-économique du pays.
- Former un individu capable de comprendre d'une manière critique et constructive les problèmes nationaux, régionaux et au niveau international afin de participer activement dans la vie sociale sur la base des principes démocratiques.
- Promouvoir le développement de la conscience personnelle et sociale des individus en général et des jeunes générations en particulier, ainsi que le respect des valeurs et des symboles nationaux, de la dignité humaine, de la tolérance et d'une culture de paix, de l'unité nationale, de la préservation

de l'environnement et de la conséquente amélioration de la qualité de la vie.

- Promouvoir le respect du aux autres individus et aux intérêts supérieurs de la nation dans le cadre de la promotion du droit et du respect à la vie, à la liberté et l'intégrité personnelle.
- Développer la solidarité entre les peuples avec une attitude de respect vers la diversité des autres, afin de permettre une intégration valide dans le monde.

Lois et autres règlements fondamentaux relatifs à l'éducation

La révision constitutionnelle de la **loi n° 23/93** du 16 septembre 1993 de l'Assemblée du peuple stipule que : « Les enfants constituent une priorité absolue, la raison pour laquelle ils ont droit à une protection spéciale de la famille, de l'Etat et de la société en vue de son développement intégral. L'Etat doit promouvoir le développement harmonieux de la personnalité des enfants et des jeunes et la création des conditions pour une intégration et participation dans la vie active de la société. » (Article 30).

« L'Etat, avec la collaboration de la famille et de la société, doit promouvoir le développement harmonieux de la personnalité des jeunes et la création des conditions pour l'application des droits économiques, sociaux et culturels de la jeunesse comme l'enseignement, la formation professionnelle, la culture, l'accès au premier emploi, au travail, à la sécurité sociale, à l'éducation physique, au sport et au profit des temps de loisirs. » (Article 31).

Plusieurs textes juridiques traitent des différents aspects relatifs au système de l'éducation, notamment :

- le **décret n° 30/91** du 12 juillet 1991 du Conseil de défense et sécurité approuvant le statut de l'enseignant non universitaire.
- le **décret exécutif n° 30/91** du 5 juillet 1991 du Ministère de l'éducation créant différentes écoles de formation professionnelle.
- l'**arrêté n° 3/92** du 14 février 1991 du Ministère de l'éducation disciplinant le procédé dans la résolution des problèmes d'administration et gestion aux institutions d'enseignement supérieur.
- la **loi n° 21-A/92** du 28 août 1992 de l'Assemblée du peuple concernant le système national de formation.
- le **décret n° 21/91** du 22 juin 1991 du Conseil de ministres réglementant l'ouverture et le fonctionnement des établissements de l'enseignement privé.
- le **décret-loi n° 13/95** du 27 octobre 1995 du Conseil de ministres approuvant le statut organique du Ministère de l'éducation.
- le **décret n° 20/07** du 20 avril 2007 approuvant la création du Conseil national de l'enfant.



- le **décret-loi n° 03/08** du 4 mars 2008 fixant le statut et les conditions de travail du personnel enseignant de l'enseignement général (primaire et secondaire), technique et pédagogique.
- le **décret n° 90/09** du 15 décembre 2009 réglementant le sous-système de l'enseignement supérieur.

La nouvelle structure du système éducatif a été approuvée par la **loi n° 13/01, loi d'orientation du système de l'éducation** (*Lei de Bases do Sistema de Educação*) du 31 décembre 2001.

D'après le projet de la réforme éducative et selon la loi d'orientation n° 13/01, le nouveau système d'éducation est organisé de la manière suivante : a) l'éducation préscolaire qui comprend la crèche et le jardin d'enfants ; b) l'enseignement général qui comprend : l'enseignement primaire de six classes (considéré comme scolarité obligatoire qui substitue l'antérieur avec quatre classes), et l'enseignement secondaire avec deux cycles d'une durée de trois ans chacun, le second cycle visant à remplacer le niveau pré-universitaire du système précédent ; c) l'enseignement technique qui comprend la formation professionnelle, réalisée après la sixième classe, et la formation technique de niveau moyen, réalisée après la neuvième classe et d'une durée de quatre ans ; d) la formation des enseignants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement général, d'une durée de quatre ans après la neuvième classe dans les écoles normales et les instituts supérieurs des sciences de l'éducation ; e) l'éducation des adultes ; et f) l'enseignement supérieur structuré en deux cycles.

Administration et gestion du système d'éducation

Le **Ministère de l'éducation** (entre 2000 et 2001, le Ministère de l'éducation et de la culture) est l'organe chargé de définir, coordonner, mettre en œuvre et évaluer la politique nationale de l'éducation aux niveaux de l'enseignement préscolaire, de l'enseignement de base et de l'enseignement secondaire. Il est aussi chargé de définir et de promouvoir la mise en œuvre des politiques éducatives et de formation professionnelle conjointement avec les instances gouvernementales responsables pour l'emploi et la formation professionnelle.

L'administration et la gestion du Ministère de l'éducation comporte quatre niveaux.

Le niveau central comprend le Ministère de l'éducation qui est sous l'autorité d'un ministre assisté par deux vice-ministres. L'administration centrale est structurée de la manière suivante : a) les services d'appui consultatif (Conseil supérieur et Conseil de direction), d'appui technique (Cabinet juridique ; Secrétariat général ; Cabinet de l'inspection générale de l'éducation nationale ; Cabinet d'études, de planification et des statistiques) et d'appui instrumental (Cabinet du ministre ; Cabinet des vice-ministres ; Cabinet d'échanges internationaux ; Centre de documentation et d'information) ; b) les services exécutifs centraux (Direction nationale de l'enseignement général ; de la formation technique et professionnelle ; l'éducation des adultes ; de ressources humaines ; de l'action sociale dans le milieu scolaire) ; c) les organismes autonomes sous tutelle (Institut national pour la recherche et le

développement de l'éducation ; Institut national des bourses d'étude ; Institut national de formation de cadres ; Institut national de l'éducation spéciale) ; et les services exécutifs locaux (Délégations provinciales ; Délégations municipales). La Direction nationale de l'enseignement général est chargée de l'enseignement préscolaire (en collaboration avec le **Ministère de l'assistance et de la réinsertion sociale**), primaire et secondaire ainsi que l'éducation des adultes. L'**Institut national de l'enfant** est chargé de traiter les questions liées aux droits de l'enfant. Le **Conseil national de l'enfant**, créé en 2007, est chargé de proposer, promouvoir, contrôler et évaluer les politiques publiques en matière de protection et de développement de l'enfant.

Depuis le 2 février 2010, l'enseignement supérieur est sous la tutelle du **Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie**.

L'**Institut national pour la recherche et le développement de l'éducation** est chargé de définir et de préparer les curricula, les programmes d'étude, les manuels scolaires et d'autres matériels didactiques, ainsi que de définir le système national d'évaluation en collaboration avec les directions du Ministère de l'éducation responsables pour les différents niveaux d'enseignement.

Il existe au niveau de chacune des dix-huit provinces du pays une **Délégation provinciale** de l'éducation directement subordonnée au Ministère de l'éducation et dirigée par un délégué provincial. La Délégation provinciale de l'éducation a pour fonction d'appliquer, au niveau de la province, les principes et les orientations émanant du Ministère. Chaque fois que cela est nécessaire, sont constitués des services provinciaux correspondants aux services centraux.

De chaque délégation provinciale de l'éducation dépendent des **Délégations municipales** de l'éducation qui, dirigées par les délégués municipaux de l'éducation, ont pour fonction d'appliquer au niveau des municipalités, les principes et les orientations qui en émanent. Chaque fois que cela se justifie, les délégations municipales de l'éducation peuvent avoir des services correspondants à la structure d'organisation des délégations municipales respectives.

Au niveau des établissements scolaires, les **chefs des établissements** (directeurs d'écoles) dépendent directement des délégués municipaux et des délégués provinciaux. Au niveau de l'école de l'enseignement de base régulier, par exemple, le directeur d'école est le chef d'établissement. Il y a aussi à signaler les organes qui assistent et soutiennent la direction d'école, à savoir le **secrétariat de l'école** et le **conseil de direction**. Le secrétariat de l'école devait, en principe, être composé de trois sections : la section administrative, la section de comptabilité et la section de patrimoine. Il est évident que dans les écoles rurales et dans certaines écoles urbaines, toutes ces sections se fusionnent sous la responsabilité de l'enseignant ou directeur d'école. Normalement, le secrétariat est créé là où les besoins l'exigent, par exemple dans les écoles avec quinze enseignants ou plus.

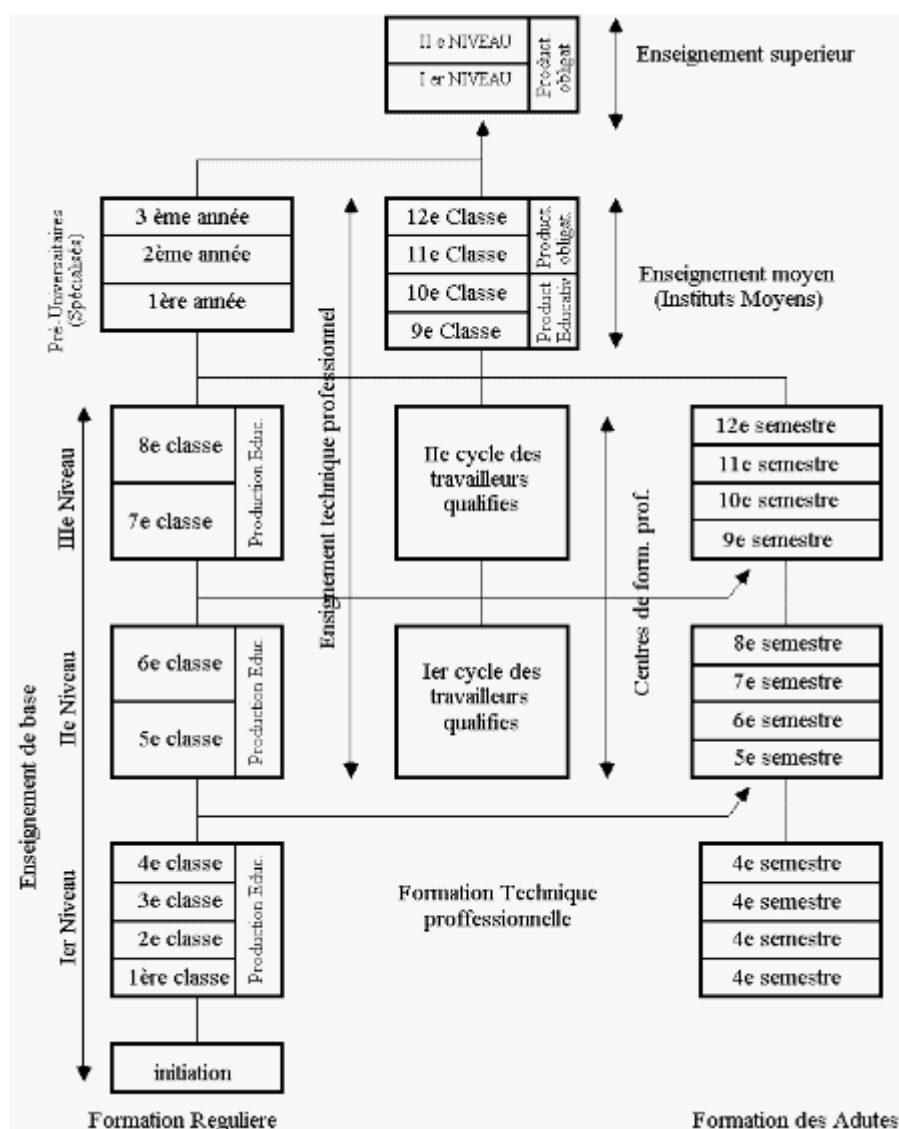
Le conseil de direction est composé du directeur, du directeur adjoint, des coordonnateurs, et des représentants de la commission des parents d'élèves. A cela s'ajoute aussi l'**assemblée générale** où sont présents, à part les membres du conseil de direction, les enseignants, les élèves et les fonctionnaires de l'école, les parents et tuteurs tout comme la population du quartier.



Quant au directeur de l'école, il a pour principales fonctions de planifier et de réaliser le contrôle de toutes les activités pédagogiques développées dans son école ; d'intégrer les plans scolaires dans les actions d'intérêt général de la vie et du développement de la communauté, notamment les activités prioritaires prévues dans le domaine de la production, de la récréation et du sport ; et d'élaborer le projet de planification des ressources humaines et matérielles pour l'année scolaire suivante. Il lui est demandé aussi de créer une bibliothèque scolaire au sein de l'école.

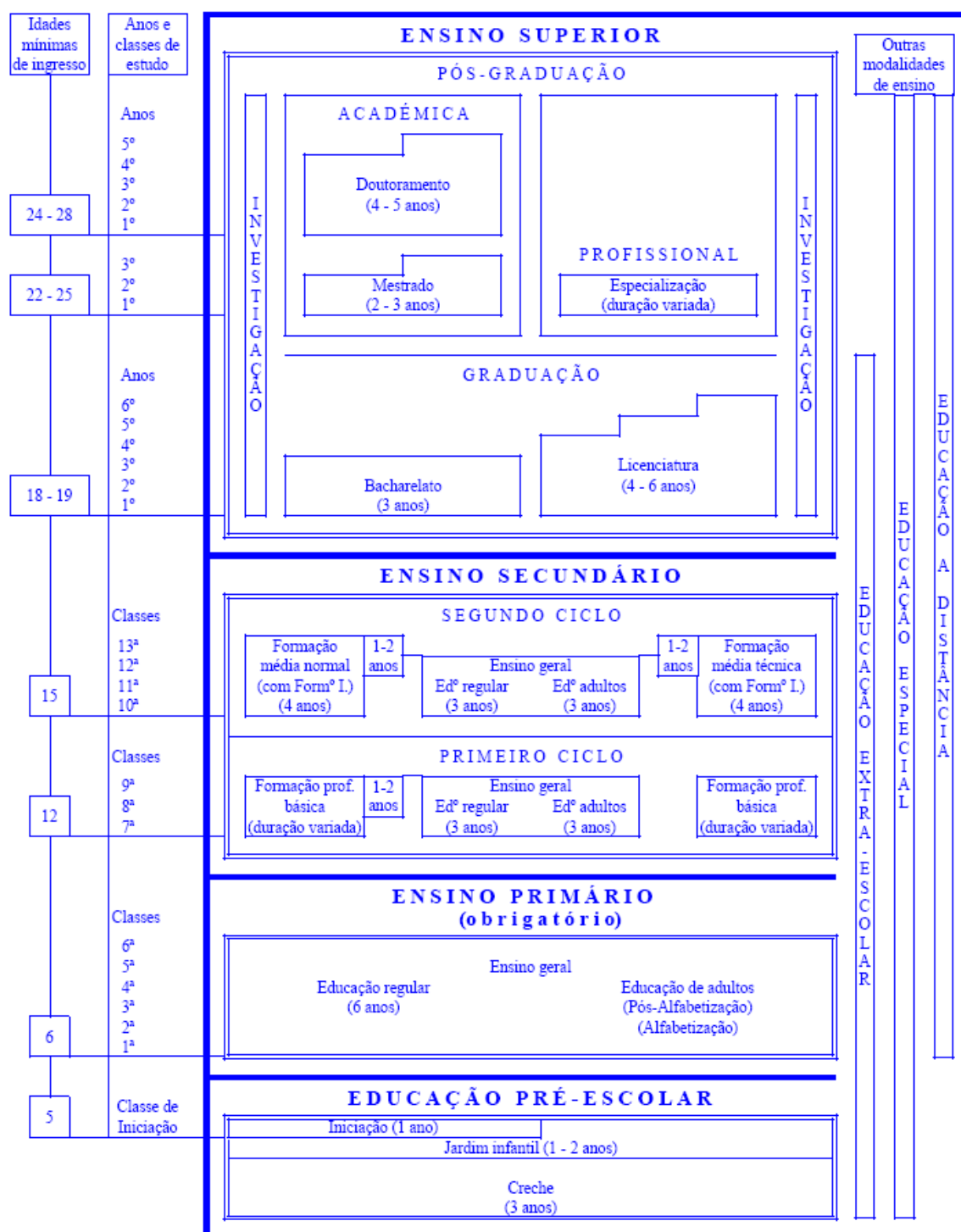
Structure et organisation du système d'éducation

Angola : structure du système éducatif (2000)



Selon la loi n° 13/01 du décembre 2001, le nouveau système d'éducation est organisé de la manière suivante : a) le sous-système d'éducation préscolaire qui comprend la crèche et le jardin d'enfants ; b) le sous-système de l'enseignement général qui comprend : l'enseignement primaire de six classes (considéré comme scolarité obligatoire qui substitue l'antérieur avec quatre classes), et l'enseignement secondaire avec deux cycles d'une durée de trois ans chacun, le second cycle visant à remplacer le niveau pré-universitaire du système précédent ; c) le système de l'enseignement technique qui comprend la formation professionnelle, réalisée après la sixième classe, et la formation moyenne technique réalisée après la neuvième classe et d'une durée de quatre ans ; d) le système de formation des enseignants pour l'éducation préscolaire et l'enseignement général, avec une formation d'une durée de quatre ans après la neuvième classe dans les écoles normales et les instituts supérieurs des sciences de l'éducation ; e) le sous-système d'éducation des adultes ; et f) le sous-système de l'enseignement supérieur structuré en deux cycles.

Angola : nouvelle structure du système éducatif (selon la loi de 2001)



Source : Ministère de l'éducation, 2004.

Enseignement préprimaire

L'éducation préscolaire comprend une année d'études (classe d'initiation) et les enfants sont admis à l'âge de 5 ans révolus. Dans le nouveau système éducatif, l'éducation préscolaire comprend la crèche et le jardin d'enfants ainsi que la classe

d'initiation d'une durée d'un an, équivalent à la dernière année du jardin d'enfants (qui doit devenir obligatoire).

Enseignement primaire

L'enseignement de base régulier est composé de huit classes réparties en trois niveaux de formation. Le premier niveau de quatre classes (enseignement primaire) s'adresse à des enfants âgés de 6 à 9 ans ; les deuxième et troisième niveaux, de deux classes chacun d'une durée de deux ans (enseignement secondaire, premier cycle), sont suivis par des enfants de 10 à 11 ans pour le deuxième niveau et de 12 à 13 ans pour le troisième niveau. Dans le nouveau système, l'enseignement primaire (obligatoire) a une durée de six ans.

Enseignement secondaire

L'enseignement technique professionnel de niveau moyen et normal (enseignement secondaire, second cycle) s'étend sur quatre ans après l'enseignement de base et concerne des adolescents de 14-17 ans. L'enseignement secondaire général se répartit actuellement sur trois années après l'enseignement de base et est suivi par des jeunes de 14-16 ans. Dans le nouveau système, l'enseignement secondaire général comprend deux cycles d'une durée de trois ans ; le second cycle a une durée de quatre ans dans le cas de la formation des enseignants et de l'enseignement technique.

Enseignement supérieur

Dans le cadre de la réforme entamée en 2009, les institutions de l'enseignement supérieur comprennent les universités, les écoles supérieures techniques ou polytechniques, les instituts supérieurs techniques ou polytechniques et les académies. Les études supérieures sont structurées en quatre niveaux : le *bacharelato*, d'une durée de trois ans ; la *licenciatura*, d'une durée de quatre à six ans ; le *mestrado*, d'une durée de deux ans après la *licenciatura* ; et le doctorat, d'une durée de quatre à six ans après le *mestrado*.

Les dates prévues de début et de fin d'année scolaire varient en fonction de la situation concrète au moment de l'élaboration du calendrier scolaire. A titre d'exemple, l'année scolaire 1996 est citée. Pour l'enseignement général, le calendrier scolaire est réparti en trois trimestres d'une durée de onze, treize et treize semaines respectivement. Officiellement, l'année scolaire s'est déroulée du 3 janvier 1996 au 16 février 1997. Généralement, des cours ont été dispensés du 3 janvier 1996 au 8 novembre 1996 avec une interruption d'environ trois mois de grandes vacances. Selon la nouvelle structure du curriculum de l'enseignement primaire et du secondaire premier cycle (2003), l'année scolaire comporte trente semaines de classe.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, le calendrier académique est réparti en deux semestres. L'année académique 2008 s'est déroulée entre février et juillet (20 semaines) et du mois d'août à janvier de l'année suivante (22 semaines).

Le processus éducatif

Au cours de l'année scolaire 2004 a démarré le nouveau système éducatif avec, à titre expérimental, de nouveaux instruments pédagogiques dans les institutions d'enseignement général et de formation des enseignants. Au cours de la période 2006-2011 les activités concernent essentiellement la généralisation de l'application de nouveaux programmes sur toute l'extension du territoire national. Selon les plans, après la phase d'application expérimentale, les nouveaux programmes d'étude de l'enseignement primaire devraient être généralisés jusqu'à la sixième classe au cours de l'année 2011. La phase d'évaluation globale pourra démarrer à partir de 2012, une fois que le nouveau système éducatif sera déjà en plein fonctionnement.

Les nouveaux cadres d'orientation des curricula pour l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire du premier cycle (2005), adoptent une approche par résultats articulée autour de trois grandes catégories de compétences, notamment : savoir, savoir-faire et savoir-être. Les nouveaux cadres d'orientation font aussi référence à de compétences-clés et à de sous-compétences utiles à la vie et au travail. Plusieurs disciplines d'enseignement sont censés de préparer à la vie et à l'insertion dans le monde du travail, en particulier l'éducation morale et civique, les travaux manuels et les arts plastiques (enseignement primaire), ainsi que la formation au travail (enseignement secondaire du premier cycle).

L'enseignement préprimaire

La loi d'orientation de 2001 stipule que les objectifs de l'enseignement préscolaire sont les suivants : a) promouvoir le développement intellectuel, physique, moral, esthétique et affectif de l'enfant afin d'assurer l'entrée dans le sous-système d'éducation général dans les meilleures conditions ; b) assurer une meilleure intégration et participation de l'enfant par des activités d'observation et de compréhension de son milieu naturel, social et culturel ; c) développer les capacités d'expression, de communication et d'imagination créative et stimuler les activités ludiques ; d) favoriser le développement équilibré de toutes les potentialités de l'enfant ; e) offrir des opportunités d'autonomie et de socialisation préalables à la réussite scolaire.

L'enseignement préscolaire concerne les enfants de 0 à 6 ans et doit assurer les conditions de base pour permettre aux enfants d'apprendre et de continuer à développer leurs habilités dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Dans le cadre de la réforme curriculaire, l'enseignement préscolaire en tant que première phase de l'éducation de base vise le développement équilibré de toutes les potentialités de l'enfant afin de le préparer à la réussite scolaire. La crèche s'adresse aux enfants de 0 à 3 ans et le jardin d'enfants couvre la tranche d'âge de 3 à 5 ans.

En ce qui concerne les enfants âgés de 3 à 5 ans, le programme du préscolaire considère les domaines curriculaires suivants : la communication linguistique ; la littérature enfantine ; l'introduction aux mathématiques ; l'expression manuelle et plastique ; l'expression psychomotrice ; l'éducation musicale ; et le milieu social et

physique. Pour la tranche d'âge de 3 ans le programme inclut des activités interrelationnées dans les domaines suivants : la communication linguistique ; l'exploration du milieu ; l'expression plastique ; et la musique. Les objectifs à ce niveau sont le développement linguistique, la socialisation des idées, les relations avec les autres enfants et les adultes, la préparation à la lecture, le développement sensoriel, physique et gestuel. La durée des activités est de sept à quinze minutes, et entre quinze et trente minutes dans le cas des activités psychomotrices. Le nombre recommandé de périodes hebdomadaires, qui peut être appliqué d'une manière flexible, est le suivant : communication linguistique, 2 périodes ; connaissance du milieu, un période ; expression plastique, deux périodes ; psychomotricité, un période ; musique, deux périodes ; pour un total de huit périodes hebdomadaires et de 240 périodes par an.

Pour la tranche d'âge de 4 ans, le nombre recommandé de périodes hebdomadaires, qui peut être appliqué d'une manière flexible, est le suivant : communication linguistique, 5 périodes ; introduction aux mathématiques, 5 périodes ; milieu physique et social, 2 périodes ; expression plastique, 5 périodes ; psychomotricité, 2 périodes ; musique, 2 périodes ; pour un total de 21 périodes hebdomadaires et de 640 périodes par an.

Pour la classe d'initiation qui s'adresse à la tranche d'âge de 5 ans en vue de préparer l'enfant à son insertion dans la première année de l'enseignement primaire, le nombre recommandé de périodes hebdomadaires, qui peut être appliqué d'une manière flexible, est le suivant : communication linguistique et littérature enfantine, 5 périodes ; introduction aux mathématiques, 5 périodes ; milieu physique et social, 4 périodes ; expression plastique, 4 périodes ; psychomotricité, 3 périodes ; musique, 3 périodes ; jeux, 4 périodes ; pour un total de 27 périodes hebdomadaires et de 810 périodes par an. Les classes doivent être organisées entre 8h00 et 12h00 et la stratégie pédagogique principale consiste en favoriser l'apprentissage par le biais du jeu. (Ministère de l'éducation et INIDE, 2003).

En 2003, les effectifs des enfants dans la classe d'initiation étaient 537.378 (199.921 en 2000). Les provinces de l'intérieur représentaient environ 67 % des effectifs pour l'année scolaire 2003. La zone urbaine absorbe une grande quantité d'enfants. Le taux brut de scolarisation en cette classe était de 49 % pour l'année scolaire 2000 et a atteint le 122,4 % en 2003. A peine 26 % des enfants étaient inscrits à l'âge de 5 ans en 2002. Ces indicateurs montrent que la majorité des enfants étaient en retard avec un âge supérieur à 5 ans et environ 73 % d'entre eux étaient hors ce cadre. (Ministère de l'éducation, 2004). Selon des estimations récentes du Ministère de l'éducation, en 2008 un total de 711.025 enfants étaient scolarisés dans la classe d'initiation. (Ministère de l'éducation, mai 2008).

L'enseignement général (primaire et secondaire)

Selon la loi d'orientation de 2001, les objectifs principaux de l'enseignement général (enseignement primaire et secondaire) sont les suivants :

- Offrir une formation intégrale et homogène afin de permettre le développement harmonieux des capacités intellectuelles, physiques, morales et civiques.

- Développer les connaissances et les capacités qui favorisent l'auto-formation pour des savoirs-faire effectifs et adaptés aux nouvelles exigences.
- Eduquer les jeunes ainsi que d'autres secteurs sociaux afin de leur permettre d'acquérir les habitudes et les attitudes nécessaires au développement de la conscience nationale.
- Promouvoir chez les jeunes générations ainsi que d'autres secteurs sociaux le goût du travail et les équiper pour entreprendre une activité de travail socialement utile et capable d'améliorer leurs conditions de vie. (Article 15).

La même loi stipule que l'enseignement primaire, d'une durée de six ans, a pour objectifs : « a) développer et améliorer la maîtrise de la communication et de l'expression ; b) améliorer les habitudes et les attitudes qui favorisent la socialisation ; c) fournir des connaissances et des capacités de développement de facultés mentales ; d) stimuler l'appréciation esthétique en vue de développer la création artistique ; e) assurer la pratique systématique de l'éducation physique et d'activités sportives afin d'améliorer les habilités psychomotrices. (Article 18).

A la fin de l'enseignement primaire, l'élève doit : a) dans le domaine du savoir, connaître et appliquer les instruments basiques de la communication orale et écrite ; démontrer d'avoir acquis et développé les capacités de travail, recherche, organisation, étude, mémorisation et raisonnement appropriées aux tâches ; connaître le milieu naturel et social autour de lui ; connaître son corps et l'importance de l'hygiène et de la santé ; b) dans le domaine du savoir-faire, appliquer les techniques de travail (étude, recherche, mémorisation et raisonnement) à des nouvelles situations ; faire preuve d'appréciation esthétique sur la base des nouvelles habilités, connaissances et compétences acquises ; c) dans le domaine du savoir être, faire preuve d'attitudes correctes en ce qui concerne les règles et les normes ; apprécier et respecter la réalité culturelle de l'Angola ; respecter l'environnement, la santé et l'hygiène. (Ministère de l'éducation et INIDE, 2005).

Les objectifs de l'enseignement secondaire du premier cycle sont les suivants : « a) consolider, approfondir et élargir les connaissances et renforcer les capacités, les habitudes, les habilités et les attitudes acquises au cours de l'enseignement primaire ; et b) favoriser l'acquisition des connaissances nécessaires à la poursuite des études aux niveaux supérieurs. » En ce qui concerne l'enseignement secondaire du second cycle, les objectifs sont les suivants : « a) préparer à l'entrée sur le marché du travail et/ou à la poursuite des études au niveau de l'enseignement supérieur ; b) développer la pensée logique et abstraite ainsi que la capacité d'évaluer l'application des modèles scientifiques dans la résolution des problèmes de la vie pratique. » (Article 20).

Le profil de l'élève sortant de l'enseignement secondaire du premier cycle (neuvième année de l'enseignement général) est le suivant : « a) au niveau du savoir : possède les connaissances et les compétences linguistiques pour s'exprimer correctement et clairement ; utilise des langues étrangères pour communiquer de manière adéquate dans des situations du quotidien et pour obtenir des informations ; s'adapte aux changements sociaux et technologiques de la communauté ou de la société intervenant de façon active et critique ; connaît les normes, les techniques scientifiques et technologiques, permettant son insertion dans le monde du travail ;



sait adopter des méthodologies de travail et d'apprentissage pour faire grandir le pays ; connaît les lois qui règlementent la préservation de l'environnement, émettant des opinions sur le milieu, contribuant à l'amélioration de la qualité de vie ; B) au niveau du savoir-faire : possède des capacités qui lui permettent d'observer, d'analyser, d'extraire et de généraliser les faits et les phénomènes ; sait interpréter et représenter des dessins techniques, des diagrammes et des graphiques ; utilise et recherche des données statistiques et des informations ; applique des connaissances, compétences et habitudes acquises dans la résolution de problèmes quotidiens ; sait utiliser et entretenir, de façon correcte, des instruments et des outils appropriés aux tâches à réaliser ; c) au niveau du savoir être : fait preuve d'un esprit critique sur des aspects relatifs à la population, l'environnement, la santé et d'autres problèmes sociaux ; possède de connaissances dans le domaine de la recherche et organise l'information pour la transformer en connaissances utiles pour la société ; fait preuve d'un sens de responsabilité et sait s'adapter à de nouvelles situations, commençant à prendre certaines décisions nécessaires afin de participer dans vie en société ; coopère avec les autres dans des tâches et des projets communs. » (Ministère de l'éducation et INIDE, 2005).

Les grilles horaires ci-dessous montrent l'ensemble des cours inscrits aux programmes scolaires de l'enseignement de base régulier et de l'enseignement pré-universitaire avant l'implantation du nouveau système éducatif :

Plan d'études amélioré de l'enseignement de base régulier

Matière	1er niveau				2e niveau		3e niveau	
	1re	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e
Portugais	8	8	7	7	6	6	4	4
Langue étrangère	-	-	-	-	-	-	4	4
Sciences intégrées	3	3	3	-	-	-	-	-
Sciences naturelles	-	-	-	3	5	5	-	-
Mathématiques	6	6	6	6	6	6	5	5
Physique	-	-	-	-	-	-	2	2
Chimie	-	-	-	-	-	-	2	2
Biologie	-	-	-	-	-	-	2	2
Géographie	-	-	-	2	2	2	2	2
Historie	-	-	-	3	3	3	2	2
Ed. manuelle et plastique	2	2	2	2	-	-	-	-
Ed. visuelle et plastique	-	-	-	-	2	2	2	2
Formation technique	-	-	-	-	-	-	2	2
Chant	1	1	2	2	-	-	-	-
Education morale et civique	-	-	-	-	2	2	1	1
Education physique	2	2	2	2	2	2	2	2
Total	22	22	22	27	28	28	30	30

Source : MEC, 2001. La durée de la période de classe est de 45 minutes

Plan d'études amélioré de l'enseignement pré-universitaire

Matière	Sciences sociales			Sciences exactes		
	1re	2e	3e	1re	2e	3e
Portugais	6	5	6	3	3	3
Langue étrangère	4	4	4	3	3	3
Mathématiques	6	5	5	6	6	5
Géographie	5	4	4	–	–	–
Histoire	5	4	4	–	–	–
Psychologie	–	4	–	–	–	–
Sociologie	–	–	4	–	–	–
Physique	–	–	–	4	4	4
Chimie	–	–	–	4	4	4
Biologie	–	–	–	4	4	4
Géologie	–	–	–	2	2	2
Dessin	–	–	–	2	2	3
Philosophie	4	–	–	2	–	–
Economie politique	–	4	–	–	2	–
Organisation de l'Etat	–	–	3	–	–	2
Education physique	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
Total	32	32	32	32	32	32

Source : MEN, 1996. La durée de la période de classe est de 45 minutes.

Les nouvelles grilles horaires de l'enseignement primaire et secondaire du premier cycle, établies à partir de la réforme curriculaire mise en œuvre en 2004, sont les suivantes :

Angola. Enseignement primaire : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine					
	1e	2e	3e	4e	5e	6e
Portugais	9	9	9	9	8	8
Mathématiques	7	7	7	7	6	6
Etude du milieu	3	3	3	3	–	–
Sciences naturelles	–	–	–	–	4	4
Histoire	–	–	–	–	2	2
Géographie	–	–	–	–	2	2
Education morale et civique	–	–	–	–	2	2
Travaux manuels et arts plastiques	2	2	2	2	2	2
Musique	1	1	1	1	1	1
Education physique	2	2	2	2	2	2
Total périodes hebdomadaires	24	24	24	24	29	29

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Réforme curriculaire. Structure du curriculum de l'enseignement primaire*. Luanda, 2005. La durée de la période de classe est de 45 minutes.

Angola. Enseignement secondaire du premier cycle : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine		
	7e	8e	9e
Portugais	4	4	4
Langue étrangère (anglais ou français)	3	3	3
Mathématiques	4	4	4
Biologie	2	2	3
Physique	3	2	2
Chimie	2	3	2
Géographie	2	2	3
Histoire	3	3	2
Education morale et civique	1	1	1
Arts visuels et plastiques	2	2	2
Formation pour le travail	2	2	2
Education physique	2	2	2
Total périodes hebdomadaires	30	30	30

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Réforme curriculaire. Structure du curriculum de l'enseignement secondaire du premier cycle*, Luanda, 2005. La durée de la période de classe est de 45 minutes. La formation pour le travail inclut dessin technique et travaux d'atelier.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire du second cycle, le nouveau curriculum prévoit quatre filières ou domaines de connaissance (sciences physiques et biologiques, droit et sciences économiques, sciences humaines, arts visuels) qui

donnent accès au marché du travail ou aux études supérieures dans les domaines correspondants. Les programmes considèrent un domaine de formation générale commune à toutes les filières (langue portugaise, langue étrangère, mathématiques, philosophie, informatique et éducation physique), une formation spécifique à chaque filière, ainsi que des disciplines au choix des étudiants qui constituent soit un renforcement en vue de la poursuite des études au niveau supérieur soit l'opportunité d'approfondir des thèmes et des sujets d'intérêt en contribuant à la formation personnelle. Les nouvelles grilles horaires de l'enseignement secondaire du second cycle au niveau des quatre filières sont les suivantes :

Angola. Enseignement secondaire du second cycle, orientation sciences physiques et biologiques : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine		
	10e	11e	12e
<i>Formation générale :</i>			
Portugais	4	3	3
Langue étrangère (anglais ou français)	3	3	3
Mathématiques	5	4	4
Informatique	4	–	–
Éducation physique	2	2	2
Philosophie	–	2	2
<i>Formation spécifique :</i>			
Physique	4	4	4
Chimie	4	4	4
Biologie	4	4	4
Géologie	–	2	2
Matières optionnelles	–	2	2
Total périodes hebdomadaires	30	30	30

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Réforme curriculaire. Structure du curriculum de l'enseignement secondaire du second cycle*, Luanda, 2005. La durée de la période de classe est de 45 minutes. En ce qui concerne les matières optionnelles, les étudiants peuvent choisir entre : géométrie descriptive, psychologie et sociologie.

Angola. Enseignement secondaire du second cycle, orientation droit et sciences économiques : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine		
	10e	11e	12e
<i>Formation générale :</i>			
Portugais	4	3	3
Langue étrangère (anglais ou français)	3	3	3
Mathématiques	5	4	–
Informatique	4	–	–
Education physique	2	2	2
Philosophie	–	2	2
<i>Formation spécifique :</i>			
Introduction au droit	3	3	2
Introduction à l'économie	3	2	3
Histoire	3	3	3
Géographie	3	3	3
Développement économique et social	–	–	4
Matières optionnelles	–	2	2
Total périodes hebdomadaires	30	27	27

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Réforme curriculaire. Structure du curriculum de l'enseignement secondaire du second cycle*, Luanda, 2005. La durée de la période de classe est de 45 minutes. En ce qui concerne les matières optionnelles, les étudiants peuvent choisir entre : anthropologie, psychologie et sociologie.

Angola. Enseignement secondaire du second cycle, orientation sciences humaines : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine		
	10e	11e	12e
<i>Formation générale :</i>			
Portugais	4	4	4
Langue étrangère (anglais ou français)	3	3	3
Mathématiques	3	2	–
Informatique	4	–	–
Education physique	2	2	2
Philosophie	–	2	2
<i>Formation spécifique :</i>			
Langue étrangère II	4	4	4
Histoire	3	3	3
Géographie	3	3	3
Littérature	–	2	2
Matières optionnelles	–	2	2
Total périodes hebdomadaires	26	27	25

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Réforme curriculaire. Structure du curriculum de l'enseignement secondaire du second cycle*, Luanda, 2005. La durée de la période de classe est de 45 minutes. En ce qui concerne les matières optionnelles, les étudiants peuvent choisir entre : anthropologie, psychologie, développement économique et social et sociologie.

Angola. Enseignement secondaire du second cycle, orientation arts visuels : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine		
	10e	11e	12e
<i>Formation générale :</i>			
Portugais	4	4	4
Langue étrangère (anglais ou français)	3	3	3
Mathématiques	3	–	–
Informatique	4	–	–
Education physique	2	2	2
Philosophie	–	2	2
<i>Formation spécifique :</i>			
Dessin	3	3	2
Théorie et pratique du design	–	3	3
Géométrie descriptive	3	3	–
Histoire de l'art	2	3	3
Technique de l'expression artistique	3	4	4
Matières optionnelles	–	2	2
Total périodes hebdomadaires	27	29	25

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Réforme curriculaire. Structure du curriculum de l'enseignement secondaire du second cycle*, Luanda, 2005. La durée de la période de classe est de 45 minutes. En ce qui concerne les matières optionnelles, les étudiants peuvent choisir entre psychologie et sociologie.

Le système d'évaluation au niveau de l'enseignement primaire utilise une échelle des notes qui varie de 0 à 10, 5 étant la note de suffisance. Les éléments de l'évaluation sont les épreuves obligatoires, les tests, les dialogues, les interventions, les interrogatoires, les travaux de groupes, les rapports, les monographies et autres. En première, troisième et cinquième année les élèves reçoivent une évaluation globale de type qualitatif, le passage à l'année suivante se faisant d'une façon automatique. En deuxième, quatrième et sixième année les élèves doivent être évalués par l'enseignant dans chaque discipline en chaque trimestre ; seulement les élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à cinq peuvent passer à l'année suivante. A la fin de la sixième année il y a un examen final dans chaque matière.

En ce qui concerne l'évaluation au niveau du secondaire premier et second cycle, l'échelle des notes varie de 0 à 20, 10 étant la note de suffisance. Les étudiants doivent être évalués par l'enseignant dans chaque discipline en chaque trimestre. Seulement les étudiants ayant obtenu une note égale ou supérieure à dix peuvent passer à l'année suivante. A la fin de la neuvième et la douzième année il y a un examen final dans chaque matière.

Les certificats sanctionnant les études primaires et secondaires se différencient selon les enseignements. Pour l'enseignement général, il est délivré un certificat de fin d'études aux niveaux de la sixième, neuvième et douzième année.

Les taux d'abandon et de redoublement aux niveaux primaire et secondaire démontrent un faible rendement. En général, les taux d'abandon et de redoublement restent encore très élevés aux niveaux des enseignements primaire et secondaire du premier cycle. Les taux de promotion sont en général plus élevés dans les dernières classes de l'enseignement secondaire du second cycle.

Les données disponibles montrent que les taux de transition du premier au deuxième niveau de l'enseignement de base régulier, c'est-à-dire de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire du premier cycle, ont baissé d'une façon sensible de 1981-1982 à 1983-1984, pour augmenter presque de la même façon entre 1983-1984 et 1987-1988.

Les effectifs scolaires fréquentant l'enseignement du premier niveau ont connu une évolution croissante entre 2000 et 2003, passant de 1.117.047 à 2.172.772 élèves. En 2003 le taux brut de scolarisation était estimé à 144,7 %. La même année les effectifs d'élèves du deuxième niveau étaient 319.502 (179.513 en 2000) et ceux du troisième niveau étaient 164.654 (87.880 en 2000), représentant un taux brut de scolarisation de 30,4 %. L'année 2003 était la première année scolaire au cours de laquelle l'enseignement s'est étendu sur tout le territoire national depuis l'indépendance, ce qui a entraîné l'ouverture des écoles dans les communes et municipalités jusqu'alors inaccessibles. Avec la fin de la guerre des écoles ont été construites avec l'appui des communautés et participation des partenaires. Avec l'augmentation des effectifs d'élèves, le Ministère de l'éducation a recruté près de 29.150 nouveaux professeurs. Avec ce recrutement, le nombre de professeurs de l'enseignement de base régulier a atteint le chiffre de 74.222 enseignants en 2003 (53.910 au premier niveau, 11.132 au deuxième et 9.180 au troisième). En 2003 le ratio élèves/enseignant était de 40 :1 au premier niveau et de 27 :1 au deuxième et troisième confondus. Le ratio élèves/salle de classe était de 108 à tous les niveaux.

En 2003, les taux de redoublement et d'abandon au premier niveau étaient respectivement 28,6 % et 16,1 %, tandis qu'aux deuxième et troisième niveaux ils étaient respectivement 23,3 % et 10,6 %. Le taux de conclusion est assez faible : en 2003 il était de 31,3 % au premier niveau et de 10,3 % aux deuxième et troisième niveaux.

Selon des estimations récentes du Ministère de l'éducation, en 2008 il y avait 3.851.622 élèves inscrits au primaire, 363.210 étudiants inscrits au premier cycle du secondaire général et 212.347 étudiants inscrit au second cycle du secondaire général. Au niveau de l'enseignement primaire le taux brut de scolarisation était de 139,1 %. La même année, au niveau de l'enseignement technique il y avait 96.635 étudiants inscrits et les effectifs de la formation professionnelle étaient 69.014. En 2007, 16.213 enfants et jeunes ayant des besoins éducatifs spéciaux étaient inscrits dans l'éducation spéciale, dont 12.310 au niveau primaire, 3.248 au niveau secondaire premier cycle, et 655 au niveau secondaire second cycle. (Ministère de l'éducation, mai 2008).



L'évaluation des résultats d'apprentissage au niveau national

Pas d'information disponible.

Le personnel enseignant

La loi n° 13/01 du 31 décembre 2001 définit les finalités et les objectifs du sous-système de formation des enseignants ainsi que ses structures et niveaux. En ce qui concerne l'enseignement primaire et secondaire du premier cycle, la durée de la formation dans les *Institutos Médios Normais* est de quatre ans pour les élèves recrutés à partir de la fin de la neuvième année de l'enseignement général. La formation supérieure pédagogique (principalement pour l'enseignement secondaire du second cycle) se réalise dans les instituts supérieurs de formation pédagogique et les écoles supérieures.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme éducative, les programmes d'études pour la formation des enseignants du primaire et du premier cycle de l'enseignement secondaire de 2005 s'articulent autour de trois domaines : la formation générale, la formation spécifique et la formation professionnelle.

La grille horaire de la formation des enseignants du primaire est la suivante :

Angola. Formation des enseignants de l'enseignement primaire : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine							
	10e		11e		12e		13e	
	1e s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	6e s.	7e s.	8e s.
<i>Formation générale :</i>								
Portugais	4	4	4	4	4	3	–	–
Langue étrangère (français/anglais)	3	2	2	–	–	–	–	–
Physique	3	–	–	–	–	–	–	–
Chimie	2	–	–	–	–	–	–	–
Biologie	3	2	–	–	–	–	–	–
Philosophie	–	–	–	–	–	3	–	–
Histoire	3	3	–	–	–	–	–	–
Géographie	2	3	–	–	–	–	–	–
Mathématiques	4	4	4	4	3	3	–	–
Expressions (<i>Expressões</i>) (*)	3	3	4	4	2	2	–	–
Informatique	–	3	–	–	–	–	–	–
<i>Formation spécifique :</i>								
Psychologie du développement et de l'apprentissage	3	3	2	–	–	–	–	–
Analyse sociologique de l'éducation et administration et gestion scolaire	–	3	3	–	–	–	–	–
Théorie de l'éducation et développement curriculaire	–	–	3	3	2	–	–	–
Hygiène et santé scolaire	–	–	–	–	–	3	–	–
Formation personnelle, sociale et déontologique	–	–	–	–	2	2	–	–
<i>Formation professionnelle :</i>								
Méthodologie de l'enseignement du portugais	–	–	–	2	2	2	–	–
Mathématiques	–	–	–	–	2	2	–	–
Etude du milieu/science naturelles	–	–	–	3	3	–	–	–
Histoire et géographie	–	–	3	3	–	–	–	–
Expressions	–	–	–	2	2	2	–	–
Pratique pédagogique et séminaires	–	–	5	5	8	8	26	25
Total périodes hebdomadaires	30	30	30	30	30	30	26	25
Total périodes par année	960		960		960		816	

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Curriculum pour la formation des enseignants du primaire*, Luanda, 2005. Elaborée sur la base d'une année scolaire de 32 semaines de cours. La durée de la période de classe est de 45 minutes. 1e s. = premier semestre. (*) « Expressions » inclut l'éducation physique, la musique, les arts visuels et les travaux manuels.

A la fin de la formation, le profil de l'enseignant du premier cycle du secondaire doit être le suivant : a) au niveau du savoir : connaître la nature physiologique, psychologique et sociologique des élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire (tranche d'âge 12-15 ans) ; posséder les connaissances



scientifiques fondamentales dans la (les) discipline(s) qu'il va enseigner, et dans les sciences de l'éducation ; maîtriser les contenus programmatiques, ainsi qu'une meilleure utilisation des manuels scolaires, des orientations méthodologiques et d'autres instruments relatifs à l'éducation et à l'enseignement dans les institutions scolaires ; connaître les problématiques les plus pertinentes dans le monde dans lequel nous vivons, toujours plus complexe et en rapide mutation ; connaître les perspectives éducationnelles qui modulent le curriculum pour les élèves de l'enseignement secondaire du premier cycle ; b) au niveau du savoir-faire : définir les objectifs spécifiques sur la base des objectifs généraux et le contenu des programmes établis, en tenant compte du contexte dans lequel il va travailler, à savoir les conditions des établissements d'enseignement, l'environnement économique et socioculturel et les caractéristiques et les besoins concrets des élèves ; adopter des méthodes et des moyens d'enseignement ainsi que des mécanismes de différenciation pédagogique et de flexibilisation des programmes, en les adaptant à la diversité des élèves pour promouvoir la réussite scolaire, notamment en termes d'objectifs spécifiques / contenus essentiels, et du développement intégral de l'adolescent ; préparer l'adolescent pour un encadrement prometteur dans la classe avec un niveau d'enseignement approprié et par une option vocationnelle et professionnelle consciente compatible avec une insertion sociale harmonieuse dans la communauté ; faciliter l'acquisition et la maîtrise de connaissances, outils, capacités, attitudes et valeurs indispensables à un choix éclairé des voies scolaires ou professionnelles subséquentes ; développer des valeurs, attitudes et pratiques qui contribuent à la formation de citoyens conscients et participatifs dans une société démocratique ; collaborer avec les collègues afin d'élaborer des stratégies qui favorisent la réussite scolaire ; identifier les élèves nécessitant une attention et des soins particuliers ; c) au niveau du savoir être : se distinguer par un sens élevé de la responsabilité, de la morale, civique et déontologique, et savoir comment transmettre ces valeurs aux étudiants ; assumer une attitude de respect vis-à-vis de l'activité d'enseignant dans la formation de la personnalité humaine et dans le développement socio-économique de la société. (Ministère de l'éducation et INIDE, 2005).

Les nouvelles grilles horaires de la formation des enseignants du secondaire premier cycle, selon les domaines de spécialisation, sont les suivantes :

Angola. Formation des enseignants du premier cycle du secondaire, spécialisation langue portugaise : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine							
	10e		11e		12e		13e	
	1e s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	6e s.	7e s.	8e s.
<i>Formation générale :</i>								
Français/Anglais	3	3	2	–	–	–	–	–
Philosophie	–	–	3	–	–	–	–	–
Histoire	3	3	–	–	–	–	–	–
Géographie	3	2	–	–	–	–	–	–
Mathématiques	3	2	–	–	–	–	–	–
Informatique	–	3	–	–	–	–	–	–
Education physique	2	2	2	2	2	2	–	–
<i>Formation spécifique :</i>								
Psychologie du développement et de l'apprentissage	3	3	–	–	–	–	–	–
Analyse sociologique de l'éducation et administration et gestion scolaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Théorie de l'éducation et développement curriculaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Hygiène et santé scolaire	–	–	–	–	–	3	–	–
Formation personnelle, sociale et déontologique	–	–	–	–	–	–	3	–
<i>Formation professionnelle :</i>								
Portugais	9	9	9	9	9	9	9	–
Littérature	3	3	3	3	3	–	–	–
Méthodologie de l'enseignement du portugais	–	–	–	3	5	6	6	–
Pratique, séminaires et stages pédagogiques	–	–	5	6	6	9	10	25
Total périodes hebdomadaires	29	30	30	29	25	29	28	25
Total périodes par année	944		944		864		848	

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Curriculum pour la formation des enseignants du secondaire premier cycle*, Luanda, 2005. Elaborée sur la base d'une année scolaire de 32 semaines de cours. La durée de la période de classe est de 45 minutes. 1e s. = premier semestre.

Angola. Formation des enseignants du premier cycle du secondaire, spécialisation langue française : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine							
	10e		11e		12e		13e	
	1e s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	6e s.	7e s.	8e s.
<i>Formation générale :</i>								
Portugais	4	4	4	4	4	4	–	–
Anglais	3	3	2	–	–	–	–	–
Philosophie	–	–	–	–	3	–	–	–
Histoire	3	3	–	–	–	–	–	–
Géographie	3	2	–	–	–	–	–	–
Mathématiques	3	2	–	–	–	–	–	–
Informatique	–	3	–	–	–	–	–	–
Education physique	2	2	2	2	2	2	–	–
<i>Formation spécifique :</i>								
Psychologie du développement et de l'apprentissage	3	3	–	–	–	–	–	–
Analyse sociologique de l'éducation et administration et gestion scolaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Théorie de l'éducation et développement curriculaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Hygiène et santé scolaire	–	–	–	–	–	3	–	–
Formation personnelle, sociale et déontologique	–	–	–	–	–	–	3	–
<i>Formation professionnelle :</i>								
Français	8	8	8	8	8	8	8	–
Méthodologie de l'enseignement du français	–	–	4	4	4	4	–	–
Pratique, séminaires et stages pédagogiques	–	–	3	4	6	6	15	25
Total périodes hebdomadaires	29	30	29	28	27	27	26	25
Total périodes par année	944		912		864		816	

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Curriculum pour la formation des enseignants du secondaire premier cycle*, Luanda, 2005. Elaborée sur la base d'une année scolaire de 32 semaines de cours. La durée de la période de classe est de 45 minutes. En ce qui concerne la spécialisation en langue anglaise, l'horaire hebdomadaire et la répartition des périodes par semestre suivent le même modèle de grille horaire. 1e s. = premier semestre.

Angola. Formation des enseignants du premier cycle du secondaire, spécialisation mathématiques et physique : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine							
	10e		11e		12e		13e	
	1e s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	6e s.	7e s.	8e s.
<i>Formation générale :</i>								
Portugais	3	3	3	–	–	–	–	–
Français/Anglais	3	3	2	–	–	–	–	–
Philosophie	–	–	–	–	3	–	–	–
Chimie	3	–	–	–	–	–	–	–
Géométrie descriptive	–	3	–	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	–	–	–	–	3	–
Education physique	2	2	2	2	2	2	–	–
<i>Formation spécifique :</i>								
Psychologie du développement et de l'apprentissage	3	3	–	–	–	–	–	–
Analyse sociologique de l'éducation et administration et gestion scolaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Théorie de l'éducation et développement curriculaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Hygiène et santé scolaire	–	–	–	–	–	3	–	–
Formation personnelle, sociale et déontologique	–	–	–	–	–	–	3	–
<i>Formation professionnelle :</i>								
Physique	8	8	6	7	6	6	–	–
Mathématiques	8	8	6	7	6	6	–	–
Méthodologie de l'enseignement des mathématiques et de la physique	–	–	–	4	6	6	8	–
Pratique, séminaires et stages pédagogiques	–	–	5	4	6	6	15	25
Total périodes hebdomadaires	30	30	30	30	29	29	29	25
Total périodes par année	960		960		928		864	

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Curriculum pour la formation des enseignants du secondaire premier cycle*, Luanda, 2005. Elaborée sur la base d'une année scolaire de 32 semaines de cours. La durée de la période de classe est de 45 minutes. 1e s. = premier semestre.

Angola. Formation des enseignants du premier cycle du secondaire, spécialisation biologie et chimie : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine							
	10e		11e		12e		13e	
	1e s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	6e s.	7e s.	8e s.
<i>Formation générale :</i>								
Portugais	3	3	3	–	–	–	–	–
Français/Anglais	3	3	2	–	–	–	–	–
Philosophie	–	–	3	–	–	–	–	–
Physique	3	–	–	–	–	–	–	–
Mathématiques	3	2	–	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	3	–	–	–	–	–
Education physique	2	2	2	2	2	2	–	–
<i>Formation spécifique :</i>								
Psychologie du développement et de l'apprentissage	3	3	–	–	–	–	–	–
Analyse sociologique de l'éducation et administration et gestion scolaire	–	–	–	3	3	–	–	–
Théorie de l'éducation et développement curriculaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Hygiène et santé scolaire	–	–	–	–	–	3	–	–
Formation personnelle, sociale et déontologique	–	–	–	–	–	–	3	–
<i>Formation professionnelle :</i>								
Chimie	6	8	5	7	7	6	–	–
Biologie	7	8	5	7	7	6	–	–
Méthodologie de l'enseignement de la biologie et de la chimie	–	–	–	4	5	6	8	–
Pratique, séminaires et stages pédagogiques	–	–	4	4	6	6	15	25
Total périodes hebdomadaires	30	29	30	30	30	29	26	25
Total périodes par année	944		960		944		916	

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Curriculum pour la formation des enseignants du secondaire premier cycle*, Luanda, 2005. Elaborée sur la base d'une année scolaire de 32 semaines de cours. La durée de la période de classe est de 45 minutes. 1e s. = premier semestre.

Angola. Formation des enseignants du premier cycle du secondaire, spécialisation histoire et géographie : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine							
	10e		11e		12e		13e	
	1e s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	6e s.	7e s.	8e s.
<i>Formation générale :</i>								
Portugais	3	3	3	–	–	–	–	–
Français/Anglais	3	3	2	–	–	–	–	–
Philosophie	–	–	3	–	–	–	–	–
Biologie	3	–	–	–	–	–	–	–
Mathématiques	3	2	–	–	–	–	–	–
Informatique	–	3	–	–	–	–	–	–
Education physique	2	2	2	2	2	2	–	–
<i>Formation spécifique :</i>								
Psychologie du développement et de l'apprentissage	3	3	–	–	–	–	–	–
Analyse sociologique de l'éducation et administration et gestion scolaire	–	–	–	3	3	–	–	–
Théorie de l'éducation et développement curriculaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Hygiène et santé scolaire	–	–	–	–	–	3	–	–
Formation personnelle, sociale et déontologique	–	–	–	–	–	–	3	–
<i>Formation professionnelle :</i>								
Histoire	7	7	6	6	7	6	–	–
Géographie	6	7	6	7	6	7	–	–
Méthodologie de l'enseignement de l'histoire et de la géographie	–	–	–	4	6	6	8	–
Pratique, séminaires et stages pédagogiques	–	–	5	5	5	5	15	25
Total périodes hebdomadaires	30	30	30	30	29	29	26	25
Total périodes par année	960		960		928		816	

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Curriculum pour la formation des enseignants du secondaire premier cycle*, Luanda, 2005. Elaborée sur la base d'une année scolaire de 32 semaines de cours. La durée de la période de classe est de 45 minutes. 1e s. = premier semestre.

Angola. Formation des enseignants du premier cycle du secondaire, spécialisation arts visuels et plastiques : horaire hebdomadaire par discipline d'enseignement (2005)

Discipline	Nombre de périodes de classe par semaine							
	10e		11e		12e		13e	
	1e s.	2e s.	3e s.	4e s.	5e s.	6e s.	7e s.	8e s.
<i>Formation générale :</i>								
Portugais	3	3	3	–	–	–	–	–
Français/Anglais	3	3	2	–	–	–	–	–
Philosophie	–	–	–	3	–	–	–	–
Mathématiques	3	2	–	–	–	–	–	–
Physique	3	–	–	–	–	–	–	–
Histoire	3	3	–	–	–	–	–	–
Chimie	–	3	–	–	–	–	–	–
Informatique	–	–	3	–	–	–	–	–
Education physique	2	2	2	2	2	2	–	–
<i>Formation spécifique :</i>								
Histoire des arts visuels	–	–	3	3	3	3	3	–
Géométrie descriptive	–	–	3	3	3	–	–	–
Esthétique	–	–	–	–	–	2	–	–
Anthropologie culturel	–	–	–	–	2	2	–	–
Psychologie du développement et de l'apprentissage	3	3	–	–	–	–	–	–
Analyse sociologique de l'éducation et administration et gestion scolaire	–	–	–	3	3	–	–	–
Théorie de l'éducation et développement curriculaire	–	–	3	3	–	–	–	–
Hygiène et santé scolaire	–	–	–	–	–	3	–	–
Formation personnelle, sociale et déontologique	–	–	–	–	–	–	3	–
<i>Formation professionnelle :</i>								
Théorie et pratique du design	3	3	–	–	–	–	–	–
Atelier	3	3	3	3	3	3	2	–
Processus technologiques	–	–	–	3	3	2	3	–
Dessin	3	3	3	3	3	3	3	–
Méthodologie de l'expression plastique et visuelle	–	–	3	3	2	2	2	–
Pratique, séminaires et stages pédagogiques	–	–	–	–	6	8	14	25
Total périodes hebdomadaires	29	28	28	29	30	30	30	25
Total périodes par année	912	912	912	912	960	960	880	880

Source: Ministère de l'éducation et INIDE, *Curriculum pour la formation des enseignants du secondaire premier cycle*, Luanda, 2005. Elaborée sur la base d'une année scolaire de 32 semaines de cours. La durée de la période de classe est de 45 minutes. 1e s. = premier semestre.

A tous les niveaux, un nombre significatif des professeurs ne sont pas qualifiés pour les postes qu'ils occupent et beaucoup de professeurs au niveau de l'enseignement primaire ne possèdent aucune formation. (Ministère de l'éducation, 2004). Selon des estimations récentes du Ministère de l'éducation, en 2007 le secteur public comptait 167.989 enseignants et 9.265 personnels administratifs. Le plan directeur de la formation des enseignants 2008-2015 est censé coordonner toutes les initiatives dans ce domaine. (Ministère de l'éducation, mai 2008).

Références

Ministère de l'éducation. *Développement de l'éducation. Rapport national de la République d'Angola*. Conférence internationale de l'éducation, 44e session, Genève, 1994.

Ministère de l'éducation. *Développement de l'éducation. Rapport national de la République d'Angola*. Conférence internationale de l'éducation, 45e session, Genève, 1996.

Ministère de l'éducation et de la culture. *Rapport national de la République d'Angola*. Conférence internationale de l'éducation, 46e session, Genève, 2001.

Ministère de l'éducation. *Développement de l'éducation. Rapport national de la République d'Angola*. Conférence internationale de l'éducation, 47e session, Genève, 2004.

Ministério da Educação. *Evolução da Educação e Ensino em Angola*. Luanda, maio de 2008.

Ministério da Educação et INIDE. *Currículo do pré-scolar*. Luanda, 2003.

Ministério da Educação et INIDE. *Currículo de formação de professoras do ensino primário*. Luanda, 2005.

Ministério da Educação et INIDE. *Currículo de formação de professoras do 1º ciclo do ensino secundário*. Luanda, 2005.

Ministério da Educação et INIDE. *Reforma curricular. Estrutura curricular do ensino primário*. Luanda, 2005.

Ministério da Educação et INIDE. *Reforma curricular. Estrutura curricular do 1º ciclo do ensino secundário*. Luanda, 2005.

Ministério da Educação et INIDE. *Reforma curricular. Currículo do 2º ciclo do ensino secundário*. Luanda, 2005.



Les ressources du Web

Instituto Nacional de Investigação e Desenvolvimento da Educação :
<http://www.inide.angoladigital.net/> [En portugais. Dernière vérification : septembre 2010.]

Ministério da Assistência e Reinserção Social : <http://www.minars.gov.ao/> [En portugais. Dernière vérification : septembre 2010.]

Ministério da Educação : <http://www.med.gov.ao/> [En portugais. Dernière vérification : septembre 2010.]

Ministério do Ensino Superior, Ciência e Tecnologia : <http://www.mesct.gov.ao/> [En portugais. Dernière vérification : septembre 2010.]

Universidade Agostinho Nieto : <http://www.uan.ao/> [En portugais. Dernière vérification : septembre 2010.]

La liste actualisée des liens peut être consultée sur le site du Bureau international d'éducation de l'UNESCO : <http://www.ibe.unesco.org/links.htm>